

En dehors des stratégies des entreprises pour gagner un pouvoir de marché et donc contourner les règles de la CPP, il existe des cas où le marché échoue lui-même à allouer de manière optimale les ressources du fait des asymétries d'informations qui remettent en cause l'hypothèse de des marchés.

Asymétrie d'information : Lors d'un échange, situation lorsqu'un agent détient plus d'information qu'un autre agent.

Document 1 : *Les divorcés, une occasion de bonne qualité ?*

En transposant l'argument au marché à la découverte d'un conjoint, celui-ci ne parviendrait pas à coordonner les anticipations des hommes et des femmes séparés d'une première union et qui cherchent un nouveau partenaire ; une loi s'enclancherait alors : les mauvais partenaires chassant les bons du marché. La population concernée est constituée par les divorcé(es) et les veufs(ves). Ceux-ci ont déjà été expérimentés par quelqu'un d'autre et relèvent par leur présence qu'ils sont susceptibles d'être porteurs de « mauvaises caractéristiques » à l'origine de la rupture de leur précédent engagement. Il s'agit de caractéristiques peu souhaitées car véhiculant des coûts de transactions importants ou étant associés à des gains relativement trop faibles par rapport au prolongement ou au retour au célibat. Etant victimes, les veufs sont en moyenne de meilleures occasions que les divorcés licenciés présents sur le marché. Concernant les célibataires endurcis, leur présence tient à ce qu'ils ont été choisis compte tenu de leur piètre qualité.

Ceci étant, le processus d'anti-sélection est alors simple : ceux qui pensent avoir été de bons partenaires lors de leur première union ou l'être potentiellement ne sont pas prêts à contracter avec un conjoint de qualité moindre. En supposant que leur exigence (étroitement liée à leur propre qualité) est supérieure à la qualité moyenne des rencontres qu'ils sont susceptibles de faire, ils peuvent décider de se retirer volontairement du marché compte tenu du risque encouru de découvrir un partenaire insatisfaisant relativement à la situation précédente. Ces sorties du marché font diminuer la qualité moyenne des partenaires présents jusqu'à ce que l'ensemble des possibles ne contiennent plus que de mauvaises occasions.

Source : Sélection adverse et marché de seconde main, une application à la recherche impersonnelle du conjoint, G. Le Guirriec, Be. Lemennicier, N. Vaillant, 2001

Article inspiré des travaux d'Akerloff sur le marché des voitures d'occasion et des travaux de G. Becker portant sur le marché du mariage en 1977.

1) Selon vous quelle sera la réaction des bons partenaires ?

Ceux qui pensent avoir été de bons partenaires lors de leur première union ou l'être potentiellement ne sont pas prêts à contracter avec un conjoint de qualité moindre. En supposant que leur exigence (étroitement liée à leur propre qualité) est supérieure à la qualité moyenne des rencontres qu'ils sont susceptibles de faire, ils peuvent décider de se retirer volontairement du marché compte tenu du risque encouru de découvrir un partenaire insatisfaisant relativement à la situation précédente. Ces sorties du marché font diminuer la qualité moyenne des partenaires présents jusqu'à ce que l'ensemble des possibles ne contiennent plus que de mauvaises occasions.

2) Deuxièmement, il n'est pas exclu qu'une situation d'Aléa moral se crée dans le mariage dès lors que les conjoints ont du mal à évaluer ce que chacun d'entre eux apporte au mariage.

Soit par anticipation, une compensation en cas de rupture du couple a été prévue contractuellement lors du mariage pour limiter le risque d'investir à fonds perdus dans le mariage, soit le conjoint va s'auto-assurer en investissant hors du mariage au cas où (par exemple en refusant une nouvelle maternité pour poursuivre sans discontinuité son activité marchande.)

3) Réalisez un schéma explicatif à partir des notions suivantes :

Retrait des bons partenaires – aléa moral - asymétries d'information — CPP – sélection adverse – Aversion au risque – prix plancher – Allocation non optimale des ressources – Baisse de la qualité sur le marché – sélection involontaire des moins bons partenaires – Hypothèse de transparence – Le divorcé a plus d'information que l'autre partenaire – Informations imparfaitement connues lors du contrat de mariage